

—ENJEUX-SUISSE

Mercredi 13 mai 2009

—DEUXIÈME PILIER -

—La caisse de pension de Georg Fischer polarise les tensions

La baisse du revenu de ses rentiers relance le débat sur le financement de la prévoyance en temps de crise.

—thomas Thöni Zurich

L'annonce d'une participation des rentiers de Georg Fischer à l'assainissement de sa caisse de pension, détaillée dimanche passé par le conglomérat industriel schaffhousois suite à un article du Blick, ne pouvait pas mieux tomber dans le contexte politique et économique actuel. Surtout suivie outre Sarine, cette mesure brisant pour la première fois un tabou est emblématique d'un débat de fond sur l'organisation au sens large de la prévoyance professionnelle qui n'arrive pas encore à prendre. Mais cela pourrait très prochainement changer, puisque le Conseil fédéral devra fixer au plus tard le 1er juillet, lors de sa dernière séance avant ses vacances d'été, les objets de votation s'il veut respecter le délai de quatre mois pour que le souverain puisse s'exprimer le 29 novembre 2009, comme le pense l'OFAS, sur le référendum contre la modification de la loi fédérale sur la prévoyance qui vient d'aboutir vendredi. Lancé entre autres par le syndicat Unia, celui-ci s'oppose à une baisse du taux de conversion minimal devant passer de 6,8% à 6,4% sur cinq ans et accepté par les chambres fin 2008. Correspondant au pourcentage de l'avoir vieillesse professionnel acquis et disponible à l'âge de la retraite que le rentier touche chaque année jusqu'à son décès, il s'élève encore dans sa partie obligatoire (pour des revenus entre près de 20.000 et 82.000 francs) à 7,05% pour les hommes et à 7,00% pour les femmes. Conversion trop basse

Martin Janssen, un professeur d'économie à l'Université de Zurich employé aussi par l'entreprise de conseil en placements Ecofin, a indiqué au Tages-Anzeiger que les rentes actuelles sont de 30% trop élevées et que le taux de conversion devrait baisser autour de 5% pour rendre compte d'une espérance de vie plus élevée qu'assumé, ainsi qu'un rendement des capitaux investis plus bas qu'escomptés. Pour rappel, un taux de conversion autour de 7% implique que la caisse de pension de l'assuré réalise un rendement sur ses investissements que l'Assurance suisse d'assurances (ASA) estime à 5% par an, tandis qu'un abaissement à près de 6,4% implique une performance des actifs de 4% , y compris les frais administratifs. Très peu de caisse de pension peuvent s'en targuer en cas de baisse généralisée des marchés, comme lors de la crise financière et économique actuelle. De sorte que six instituts de prévoyance suisses sur dix présentent un taux de couverture en dessous de 100%, ce qui indique qu'elles sont dans l'incapacité théorique momentanée de verser l'ensemble des rentes dues, selon les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) début avril. Un développement qui est encore aggravé par les problèmes structurels spécifiques à chaque caisse de pension, comme Georg Fischer en fait l'amère expérience. Son institut de prévoyance, qui se situe dans la queue du peloton des assurances suisses avec un taux de couverture à 88% , contre 111% en 2007, compte en effet 40% de contribuables actifs pour 60% de rentiers. Comme l'écrit à juste titre le groupe industriel, ce déséquilibre au niveau des contributeurs lié à son histoire industrielle et réduisant sa capacité de financement l'oblige à poursuivre une «gestion de ses actifs orientés vers le rendement» afin de respecter le taux de conversion minimum légal, ce qui lui a causé une perte de 143 millions de francs à la fin 2008 et l'oblige à faire maintenant participer ses rentiers à 10% du total de son assainissement, les 90% restant étant pris à la charge de l'entreprise et des actifs dans une proportion qu'elle n'a pas souhaité dévoiler hier. Le taux de conversion total des rentiers, sa caisse de pension autonome ne se réassurant pas pour ses autres prestations,

va ainsi baisser de 6,9% à 6,4%. Haro sur les actions

«Une des mesures à court terme consiste aussi à réduire notre exposition aux actions, à l'immobilier étranger et aux hedge fonds et à augmenter notre exposition aux obligations», a précisé Richard Keller, président de son conseil de fondation. Il a reconnu que la réduction de la part actions comporte aussi des risques en cas de rally boursier. Elle se portait à 23% du total investi de 613 millions, pour des obligations et des liquidités à 37%, des biens immobiliers à 28% et des produits alternatifs à 12%. L'OFAS pousse aussi à de telles mesures en estimant que même si les placements à risque comme les actions ou les titres immobiliers se reprenaient de 10% par an sur les trois prochaines années, 40% des instituts suisses de prévoyances seraient encore à découvert à l'issu de cette période, contre 80% si ces investissements baissaient d'autant.